



Envoyé en préfecture le 29/09/2023  
 Reçu en préfecture le 29/09/2023  
 Publié le 2/10/23  
 ID : 031-213104219-20230927-DEL2023\_04\_07-DE

Folio 2023-1

**REPUBLIQUE FRANCAISE**  
**DEPARTEMENT HAUTE - GARONNE**

**EXTRAIT DU REGISTRE des DELIBERATIONS du CONSEIL MUNICIPAL**  
**de la COMMUNE de PINS-JUSTARET**

NOMBRE DE MEMBRES			SEANCE du 27 septembre 2023
Afférents au Conseil Municipal	En exercice	Qui ont pris part à la délibération	L'an deux mille vingt-trois et le vingt-sept septembre à dix-huit heures Le Conseil Municipal de la commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle du Conseil Municipal de la commune, sous la présidence de M. Philippe GUERRIOT, Maire.
27	26	25	
DATE DE LA CONVOCATION			
21 septembre 2023			
DATE D'AFFICHAGE			
21 septembre 2023			

**Etaient présents**

Mesdames GAMBET, TARDIEU, MARTIN-RECUR, PEREZ, COMBA, ABADIE, LAFONT, MARTY, RAHIN, PRADERE, VIOLTON, BEGUE, BESOMBES, COUESNON  
 Messieurs GUERRIOT, GAROUSTE, RENOUX, MIJOLE, PERON, GOUSSET, CHARRON, BERGONZAT

**Procurations**

M. BONTEMPS avait donné procuration à Mme TARDIEU  
 M. CARRIERE avait donné procuration à M. GAROUSTE  
 Mme SAUVAGE avait donné procuration à Mme BESOMBES  
 M. MORANDIN avait donné procuration à Mme PRADERE

**Absents**

M. PIRIOU

Mme TARDIEU a été élue secrétaire de séance à l'unanimité (25 voix pour).

**DELIBERATION N°2023-04-07**

**SUBVENTION EXCEPTIONNELLE**  
**SEISME MAROC**

Face à la tragédie humaine causée par le séisme dévastateur au Maroc le 8 septembre dernier, la commune de Pins-Justaret se mobilise afin de soutenir les familles des victimes du séisme ou près de 4 000 personnes ont perdu la vie.

Une subvention exceptionnelle de 1 000 euros en soutien au peuple Marocain est proposée au vote du conseil Municipal (article 65888)

Le conseil municipal,

Après en avoir délibéré,



Envoyé en préfecture le 29/09/2023  
Reçu en préfecture le 29/09/2023  
Publié le 2/10/23  
ID : 031-213104219-20230927-DEL2023\_04\_07-DE



Folio 2023-2

A l'unanimité (26 voix pour),

**DECIDE** d'accorder une subvention exceptionnelle d'un montant de 1 000 € à l'association du Secours Populaire pour des interventions en soutien au peuple Marocain affecté par les conséquences du tremblement de terre du 08/09/2023.

**AUTORISE** le maire, ou son représentant à signer tous les documents nécessaires à la mise en œuvre de la présente.

Ainsi fait et délibéré à Pins-Justaret, le 27 septembre 2023  
Pour copie conforme au registre.

Le Maire,

Philippe GUERRIOT

